



Paris, le 27 mars 2023

Eolien en mer : la filière consolide son statut d'énergie renouvelable compétitive et dynamique

Le Gouvernement vient de faire ce lundi 27 mars plusieurs annonces structurantes pour le développement de l'éolien en mer en France. Le SER salue ces bonnes nouvelles pour la filière et la réussite de la transition énergétique de notre pays.

La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher a annoncé l'attribution du projet de parc éolien en mer au large de la Normandie, dit Centre Manche 1 à la société Eoliennes en mer Manche Normandie (EDF Renouvelables et de Maple Power) pour une puissance de 1 000 MW, ce qui permettra de couvrir les besoins électriques de près de 1,5 millions d'habitants. Le prix retenu dans cet appel d'offres est de moins de 45 euros le mégawattheure, ce qui confirme la très forte compétitivité de cette filière.

Par ailleurs, la ministre a annoncé la publication du cahier des charges du projet éolien en mer flottant de 250 MW en sud Bretagne, dont l'attribution est prévue pour la fin de l'année, ainsi que la sélection des candidats qui participeront aux dialogues concurrentiels pour les deux projets de parcs éoliens en mer situés au large de l'île d'Oléron et de la Normandie (Centre Manche 2), dont l'attribution doit intervenir début 2024.

Enfin, est également annoncé le lancement d'une consultation publique, jusqu'au 12 juin prochain, sur l'accélération des procédures de mise en concurrence et sur l'évolution des modalités de soutien public aux parcs éoliens en mer.

L'ensemble de ces annonces doit être vivement salué en ce qu'il s'inscrit dans la dynamique qui caractérise la filière depuis plusieurs années. Ces avancées rappellent aussi la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible la planification de l'éolien en mer, dans le cadre prévu à cet effet et consacré par la loi 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

« Il faut le rappeler, la filière française de l'éolien en mer est mature et compétitive. Les résultats de cet appel d'offres viennent à nouveau de le démontrer de manière incontestable. Au moment où l'avenir énergétique de notre pays se joue, les annonces faites ce jour par la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, constituent dès lors de très bons signaux. Désormais, il convient de se projeter et d'anticiper car il faut absolument éviter le « trou d'air » après l'attribution des derniers appels d'offres prévus en 2024. Le travail de planification doit donc être initié le plus rapidement possible en concertation avec tous les acteurs afin de donner à tous la visibilité nécessaire au développement pérenne de cette filière industrielle, » déclare Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER).





Contact presse :

Violaine HACKE

service_presse_ser@enr.fr

06 28 47 53 55

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 480 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **in** Syndicat des énergies renouvelables